

ÉCONOMIE
➤ **RURALE**

Économie rurale

Agricultures, alimentations, territoires

300 | Juillet-août 2007

Regards sur l'évolution de l'agriculture et du monde rural

Un acte de liberté de pensée en agriculture. La création du GAEC

Thinking outside the box. The creation of "farming partnerships"

Alice Barthez



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/economierurale/2271>

DOI : 10.4000/economierurale.2271

ISSN : 2105-2581

Éditeur

Société Française d'Économie Rurale (SFER)

Édition imprimée

Date de publication : 10 septembre 2007

Pagination : 115-119

ISSN : 0013-0559

Référence électronique

Alice Barthez, « Un acte de liberté de pensée en agriculture. La création du GAEC », *Économie rurale* [En ligne], 300 | Juillet-août 2007, mis en ligne le 12 novembre 2009, consulté le 20 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/economierurale/2271> ; DOI : 10.4000/economierurale.2271

Un acte de liberté de pensée en agriculture

La création du GAEC

Alice BARTHEZ
Sociologue, INRA

Le Groupement agricole d'exploitation en commun, « exception française » en Europe, établi depuis près d'un demi-siècle, présente aujourd'hui des signes de désuétude tant les références utilisées pour le construire sont dépassées. Mais la démarche pour parvenir à le créer, particulièrement inventive, reste intemporelle. Le GAEC ne résulte pas de la réflexion d'intellectuels sur le monde moderne, mais de la pratique de jeunes agriculteurs qui, exerçant leur liberté de pensée, ont imaginé une forme originale de production correspondant aux transformations en cours. Leur attitude est aujourd'hui d'une brûlante actualité.

À mesure de l'évolution de l'agriculture, le Groupement agricole d'exploitation en commun (GAEC) perd de son importance relative par rapport aux autres formes de groupement, notamment les Exploitations agricoles à responsabilité limitée (EARL). Instituées à plus de vingt ans de différence (1962 et 1985), la forme la plus récente apparaît aujourd'hui comme plus moderne, mieux adaptée aux attentes contemporaines de la population agricole. L'interdiction du GAEC entre conjoints seuls ajoute à l'image passéiste que revêt ce qui fut durant plusieurs dizaines d'années le fleuron de l'agriculture de groupe non seulement pour les professionnels de l'agriculture mais aussi pour les juristes, sociologues et économistes qui ont trouvé dans une telle construction, une matière inépuisable de débat pour avoir réussi à créer une telle entité capable de répondre aux exigences de développement de l'agriculture des années 1960 sans pour autant épouser la forme du développement industriel : l'entreprise salariale.

Dans sa genèse, le GAEC revêt un caractère intemporel qui reste invisible tant que l'on fixe son regard sur ce qui le rend inadapté aux données contemporaines de la société. En quoi une telle forme socié-

taire est-elle une source d'enseignements d'une brûlante actualité pour construire le futur d'une profession dont l'importance et la finalité dépassent plus que jamais la seule fonction productive de marchandises ?

À l'origine, une pensée de portée générale

Les jeunes agriculteurs des années 1950, à l'école de la Jeunesse agricole catholique (JAC) avec René Colson comme leader, n'ont pas voulu se limiter à imaginer « *l'avenir de l'exploitation agricole* ». Ils ont recherché d'emblée à resituer leur activité dans un ensemble social plus large : « *Une orientation du monde paysan vers une société plus communautaire. Vers une société, et pas seulement vers une économie, ou seulement vers une vie sociale ! Vers une société, et pas seulement vers un Monde paysan ou vers un Monde rural. Ce ne sont pas simplement des structures d'exploitation différentes que nous créons... mais c'est une société nouvelle* ». Telle est leur déclaration en 1953 dans le premier numéro du *Bulletin de Liaison des Ententes et Communautés Rurales*, précurseurs du GAEC.

Ces agriculteurs ne se contentent pas de généralités car ils ont conscience de l'importance de la transformation à entreprendre avec l'avènement du Marché commun agricole. « *Il faut être de son temps, utiliser le progrès ou être écrasé par lui... Il vaut mieux s'associer que d'encombrer ceux qui montent derrière nous et les empêcher de travailler avec l'outillage de leur temps* », énonce R. Colson dans son livre : *Motorisation et Avenir Rural*.

Organisés sous une forme communautaire bien avant la loi, ces jeunes exploitants soulignent leurs difficultés à se faire reconnaître au sein même de leur profession : le Crédit Agricole, la Mutualité sociale agricole qui ne voit en agriculture « *que des exploitants-patrons ou que des salariés* ». Même le syndicat agricole « *ne peut et ne doit reconnaître qu'un seul exploitant par unité de production... et fatalement, il veut, et il lui faut un patron !* » On comprend alors la nécessité d'une construction juridique spécifique¹.

Il faut que les paysans apprennent à penser...

À partir des années 1950, ingénieurs agronomes et économistes ruraux s'interrogent sur le développement de l'agriculture utilisant l'entreprise industrielle comme modèle et l'agriculture américaine comme exemple. La Société française d'économie rurale² devient un lieu où s'élabore une pensée scientifique qui s'exprime dans le Bulletin de l'association devenu quelques années plus tard la revue *Économie rurale*. Mais là n'est pas la seule pensée de l'agriculture à venir. En 1956, dans le prolongement du mouvement de la JAC, paraît la revue *Paysans* comme l'organe d'expression d'une

élite paysanne qui pense l'agriculture future à partir de son expérience directe du travail de la terre et de ses contacts avec « *le monde moderne* ».

Marcel Faure, jeune agriculteur dans les Alpes et directeur de la revue *Paysans* revendique d'emblée la position de concepteur : « *Il faut que les paysans apprennent à penser, à diriger l'orientation de l'agriculture de leur village, de leur région, de leur pays, au lieu de laisser cette orientation se faire sous la pression des faits ou des intérêts qui toujours écrasent les gens* ».³ Il s'interroge sur la forme que doit prendre l'exploitation agricole avec l'avènement des techniques modernes et il réfute toute pensée exogène : « *Quelle peut être pour l'avenir, la structure des exploitations agricoles ? En réalité, nul ne le sait, à part les théoriciens en chambre qui écrivent le plus sérieusement du monde, qu'il n'y a que deux solutions possibles : – la grande exploitation avec salariés : – l'exploitation collectiviste, genre kolkhoze. Laissons les théoriciens à leurs abstractions : pour nous, c'est le monde paysan qui doit sans cesse créer le type d'exploitation qui lui convient le mieux* ».⁴ Il revendique donc que les paysans soient reconnus aptes à penser par eux-mêmes pour éviter d'assimiler *a priori* l'agriculture à l'industrie et pour pouvoir découvrir ce qui fait l'originalité de leur activité : « *La structure de l'agriculture est une structure artisanale* » d'où la différence essentielle : « *Dans un monde, une économie capitaliste, l'agriculture n'est pas en économie capitaliste... en civilisation capitaliste.* » Mais une telle position est difficile à tenir car elle fait courir le risque de construire une agriculture comme une enclave dans un monde englobant, et la conscience qu'en ont ces agriculteurs de l'époque les protège de cet écueil : « *L'agriculture fait figure d'abcès dans la mesure où la vision capitaliste du monde (grandes unités, travailleurs salariés) devient la règle universelle de l'économie.* »

1. Barthez A. (2000). Le droit comme expression culturelle. Processus de légalisation du travail familial en agriculture : le cas du GAEC. *Revue de Droit Rural*, n° 288.

2. Association loi 1901, créée en 1948.

3. In *Paysans*, 1956, n° 1, p. 18.

4. *Ibid.*

La force de cette élite paysanne est de ne jamais dissocier leur vision de l'agriculture de la société où elle s'exerce non pas pour s'y soumettre mais pour y trouver son identité. Mais cela suppose d'être apte à développer une analyse critique de ce contexte pour libérer un espace propice à établir l'originalité d'un secteur agricole renouvelé.

Penser de l'intérieur

Munis simultanément de cette double approche, générale et sectorielle, ces agriculteurs dénoncent le manque à penser : « *L'économie agricole n'est jamais étudiée pour elle-même, mais toujours par référence à une pensée économique capitaliste, industrielle. Les études concernant l'économie agricole restent dans l'enfance. Nous souhaiterions voir ce fait étudié scientifiquement pour lui-même.* » Ils s'attribuent une part importante de cette carence : « *Le monde paysan a aussi sa part de responsabilité. Il n'a pas encore fait l'effort de pensée et de recherche qu'exige la science moderne pour expliquer valablement, de l'intérieur, la structure de l'agriculture, et pour ensuite entreprendre les efforts d'adaptation qu'exigent la présence et la puissance des grands ensembles économiques de l'ère industrielle.* »

Leur méthode apparaît clairement : au lieu de chercher d'emblée à s'adapter à « l'ère industrielle » à partir d'un vide sur soi-même aboutissant inévitablement à se constituer dépendant, ils exigent d'abord de penser par eux-mêmes leur activité pour pouvoir se situer comme partenaires dans un ensemble socioéconomique plus vaste. C'est ainsi qu'ils parviennent à construire la spécificité de l'agriculture en invoquant « *la loi qui tient à la nature même du travail agricole : travail sur des êtres vivants, soumis à un cycle de croissance et dépendants de multiples facteurs extérieurs : climat, maladies, étendue, etc. toutes choses qui n'interviennent pas dans l'industrie, du fait qu'elle travaille sur de la matière inanimée.* » D'où leur thèse de « *agricul-*

ture, secteur le plus fragile de l'économie... fragilité qui exige des hommes politiques, des économistes, des sociologues une connaissance d'autant plus grande du secteur agricole, et une attention beaucoup plus vigilante. »

D'une telle analyse, il résulte que la parité économique ne peut s'obtenir en cherchant à faire de l'agriculture une activité industrielle car les concepts de l'économie se trouvent par définition inadaptés : « *La conséquence la plus importante, mais que trop d'économistes s'acharnent à nier, est que pour assurer aux agriculteurs un revenu égal à celui des autres travailleurs, il est indispensable qu'il y ait transfert de revenus des autres secteurs vers l'agriculture, du fait que la valeur ajoutée par travailleur est moindre en agriculture* ». Une telle différence une fois posée, il devient possible de s'interroger sur les transformations nécessaires pour que le secteur agricole participe à la modernisation de la société. Marcel Faure appelle les jeunes de sa génération à s'engager à penser la voie de la transformation en leur signalant le principal obstacle : les préjugés d'incapacité qui pèsent sur les paysans. « *Il n'y a pas de temps à perdre si nous ne voulons pas, par incapacité ou absence, perdre le droit de gérer nos propres affaires, si nous voulons détruire une légende trop ancrée dans les milieux intellectuels, économiques et politiques, que les paysans ne sont pas capables de participer activement à la vie et à l'orientation d'une nation moderne.* »

Penser l'entreprise en agriculture comme la réunion de plusieurs exploitations familiales

Si les agriculteurs de cette époque n'avaient pas réussi à créer leur autonomie de pensée par rapport au mouvement d'industrialisation, jamais le Groupement agricole d'exploitation en commun n'aurait pu voir le jour. C'est bien sûr la toile de fond d'une spécificité de

l'acte de production agricole que se construisent au fil du temps, les formes sociales spécifiques de travail en agriculture. La démarche pour parvenir à créer le GAEC est particulièrement inventive et intemporelle.

Au lieu de se situer d'emblée par rapport au développement de la production industrielle, les jeunes agriculteurs issus de la JAC et formés à l'Institut de formation pour les cadres paysans (IFOCAP)⁵ se livrent d'abord à une mise en cause de leur structure de production : l'exploitation familiale. Moins d'un an après sa création juridique, la revue *Paysans* publie un numéro spécial⁶ annoncé comme celui qui « révèle l'esclavage auquel sont soumis de gré ou de force la plupart de ceux qui vivent dans les exploitations familiales. » Les paysans sont exhortés « à prendre conscience des changements nécessaires qu'ils doivent réaliser eux-mêmes s'ils veulent survivre. » Ainsi à la suite d'une large enquête, l'exploitation familiale se révèle comme « l'exploitation de la famille par la terre et non celle de la terre par la famille. » On dénonce un passé « où les bras de la mère de famille, où les bras des enfants, même ceux des bambins devaient être disponibles pour l'exploitation. »

De cette critique sévère résulte la nécessité d'inventer autre chose, une structure nouvelle qui tienne compte des particularités spécifiques de la production agricole. D'où la recherche d'une forme sociale qui n'a rien à voir avec l'entreprise industrielle ni avec la forme socialiste de type kolkhoze tout en reconnaissant la nécessité d'acquérir une pensée gestionnaire et une organisation des moyens de production en vue d'une meilleure productivité : « Nous affirmons la nécessaire utilisation du progrès technique ; mais si les réalités économiques font que telle machine n'est rentable que sur un grand nombre d'hectares, aucune loi économique, aucune donnée

5. L'IFOCAP fondé en 1959 se désigne aujourd'hui comme « Institut de formation pour les acteurs du monde agricole et rural » tout en conservant le même sigle.

6. In *Paysans*, 1963, n° 6.

mécanique n'interdit de l'utiliser sur plusieurs exploitations. Nous sommes persuadés de la spécialisation des tâches, mais nous affirmons qu'un homme peut se spécialiser en demeurant responsable et sans être contraint de devenir patron ou ouvrier ».

Au lieu de penser la modernisation en termes de travail salarié, ces jeunes agriculteurs ont développé un raisonnement en trois temps :

1. Établir une analyse critique de l'exploitation familiale traditionnelle dans sa double dimension, professionnelle et familiale.
2. Distinguer l'unité de production de la famille de manière à définir l'entreprise moderne correspondant aux nouvelles normes de production.
3. Regrouper plusieurs exploitations agricoles et ce faisant, plusieurs familles, pour former une entreprise communautaire « selon une formule qui reste familiale au grand sens du terme », c'est-à-dire qui adopte les nouvelles normes du fonctionnement familial notamment à partir d'une redéfinition de la place des femmes.

Là se trouvent tous les éléments qui, en 1962, fondent juridiquement le GAEC comme une unité capable de réunir les critères d'une production de type industriel tout en se prémunissant d'une organisation salariale du travail et revendiquant pour cela des « conditions du travail familial ».

Le GAEC est une invention des agriculteurs de l'époque et non des intellectuels qui prévoyaient l'évolution des exploitations familiales en entreprises salariales⁷. La dimension familiale du travail, au lieu de disparaître s'est trouvée modernisée et consolidée. La possibilité de

7. Le livre de M. Gervais, C. Servolin, (économistes à l'Inra) et C. Weil (statisticien) publié en 1965, *Une France sans paysans* est significatif d'une telle prédiction. De même, le livre de H. Mendras (sociologue rural), en 1967, *La fin des paysans*, laisse entrevoir une semblable transformation.

former un GAEC instaure des relations professionnelles dans un groupe social établi comme un lieu d'échange non marchand, non productif.

Penser l'unité de production contemporaine

Après quarante années d'existence, le GAEC peut sembler sans fondement car les références utilisées pour le construire ont changé : la famille, la production et ses finalités. Mais si l'on s'accorde sur l'importance de ces changements, le GAEC reste exemplaire d'une création endogène d'un milieu social qui a réussi à penser pour lui-même les termes de sa propre transformation.

L'édification de l'entreprise agricole est toujours d'actualité⁸. Le vocabulaire plus technique utilise les concepts de l'économie. Mais ce désir « *d'orienter l'agriculteur vers l'économie d'entreprise* » n'indique pas la forme que peut prendre l'unité de production correspondante. Les organisations professionnelles soulignent les particularités de l'agriculture contemporaine.

- Pour la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA) : « *Les agriculteurs sont des artisans du vivant et à cet égard, le métier d'agriculteur ne sera jamais tout à fait comme les autres* ». De plus, « *les exploitations agricoles sont multifonctionnelles par nature* ». Ainsi, l'agriculteur est défini comme : « *Entrepreneur et Paysan* ». Entrepreneur par son projet économique et paysan... « *dans la mesure où il travaille*

sur du vivant ; paysan parce que son activité est profondément ancrée dans un territoire ». Quelles sont les formes sociologiques de production les plus à même de rendre compte de cette dimension « artisanale » et de cet « ancrage » de l'activité agricole aujourd'hui définie ?

- Le Centre national des jeunes agriculteurs (CNJA)⁹ intégrant « *le concept d'agriculture durable* » se met au défi de réunir « *protection de l'environnement* » et rentabilité économique et s'ouvre ainsi à un vaste champ de recherches de techniques nouvelles et de modalités de production pour rendre compatible ce qui jusque-là s'était révélé contradictoire. Comment passer de la conquête de la nature à sa protection ? Selon quelles formes sociales de production ?

L'effectif des exploitants diminue, tandis que les formes sociétaires augmentent de façon régulière et ininterrompue. Quelles sont celles qui répondent au mieux des nouveaux enjeux de la production agricole ? La nécessité de mettre en relation le fonds et la forme est aujourd'hui d'une impérieuse actualité. Si le GAEC devient désuet, il faut en faire l'analyse à la manière de ceux qui, en leur temps, avaient admis la désuétude de l'exploitation familiale traditionnelle comme préalable pour pouvoir imaginer une nouvelle forme de travail en commun. Dans sa genèse, le GAEC est à considérer comme le terreau d'où l'on peut inventer des formes renouvelées de groupement en référence aux transformations actuelles de la famille mais aussi de l'activité professionnelle. ■

8. FNSEA, rapport d'orientation JB Bayard, loi d'orientation agricole. La proposition de la FNSEA « *Pour des entreprises au service des hommes* », 59^e congrès fédéral, Le Mans, 22-24 mars 2005.

9. In *JA mag*, « *Semons l'agriculture durable* », n° 633, décembre 2007.